

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 353

présenté par
M. Brard
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer, par trois fois, aux mots :

« compétences et talents »,

les mots :

« courage et dignité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.